



## Basculer mon enfant chez une assistante maternelle

-----  
Par NinaElg

Bonjour,

Mon enfant à commencé la crèche cette semaine et je viens de trouver un nouvel emploi j'ai donc contacté la mairie car les horaires d'ouverture de la crèche ne correspondent pas à ma nouvelle situation. J'ai envoyé un mail pour savoir s'il existait d'autres moyens de garde collectif dans la ville qui ouvrirait plus tôt. La mairie ne pas pas répondu, elle a tout simplement retiré mon enfant de la crèche et l'a placé chez une assistante maternelle sans m'avoir consulté ni demandé mon accord. Étant donné que c'est moi le parent, la commission n'aurait pas du se rapprocher de moi m'exposer les options et me demander si j'accepte un échange avant de prendre une quelconque décision ? La directrice de la crèche de mon enfant m'a contacté une fois leur décision prise ( à mon issue) pour m'informer que mon enfant allais être basculé ailleurs et qu'il n'aurai plus sa place en crèche malgré le fait que je lui ai tout de suite exprimé mon opposition à ce changement. À ce jour je n'ai pas signé un transfert ni la fin de contrat auprès de la mairie ni de la crèche, malgré ce là, la crèche refuse de garder mon enfant. Toute cette situation me semble pas très illégal étant donné que personne à part moi à le droit de décider du sort de mon enfant tant qu'il est mineur. Je souhaite savoir si quelqu'un peut m'aider et m'informer quels sont mes droits et auprès de qui je peux me rapprocher afin que mon enfant continue à aller en crèche. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.